



## Procès-verbal du registre des délibérations

### Du Conseil Municipal

Séance du 22 février 2021

Nombre de conseillers en exercice : 20  
Nombre de conseillers présents : 17  
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 3

Convocation adressée le 17 février 2021  
Procès-verbal des délibérations affiché le 01 mars 2021

---

L'an deux mille vingt et un le vingt-deux du mois de février à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle culturelle Bixintxo, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Fabienne AYENSA

Présents : Fabienne AYENSA, Sophie BAGNERIS, Christine CHEVERRY PALUAT, Philippe DELGUE, Cédric DESTRIKATS, Maryannick DOYHENARD, Julien DUHAU, Patrick ELIZAGOYEN, Agnès ETCHEBARNE, David ETCHECHURY, Fabienne ETCHEGARAY, Virginie JOCOU, Didier JUILLET, Hegoa LARRE, David LARREGUY, Sébastien LASSEGUETTE, Gaëlle REISDORFFER.

Absents : Anne-Marie JOCOU (procuration à Agnès ETCHEBARNE), Mado ROULLIER (procuration à David LARREGUY), Jean-Louis ROUX (procuration à Philippe DELGUE)

Secrétaire de séance : Virginie JOCOU

---

#### **1/ Construction d'une cantine scolaire à l'école des Salines – demande de Subvention au titre de la D.E.T.R**

M. David ETCHECHURY Adjoint aux bâtiments et équipements communaux informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de construction d'une cantine scolaire à l'école des Salines.

Il ajoute que le dossier de demande de subvention a été établi par le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale et la dépense a été évaluée à 557 012.00 € HT.

Il convient maintenant de solliciter de l'Etat le maximum de subvention possible pour ce type de projet.

Le Conseil Municipal après avoir consulté le dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet
- Sollicite de l'Etat le maximum de subvention possible pour ce type d'opération

## **2/ Construction d'une cantine scolaire à l'école des Salines – demande de Subvention au Conseil Départemental**

M. David ETCHECHURY Adjoint aux bâtiments et équipements communaux informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de construction d'une cantine scolaire à l'école des Salines.

Il ajoute que le dossier de demande de subvention a été établi par le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale et la dépense a été évaluée à 557 012.00 € HT.

Il convient maintenant de solliciter du Conseil Départemental le maximum de subvention possible pour ce type de projet.

Le Conseil Municipal après avoir consulté le dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet
- Sollicite du Conseil Départemental le maximum de subvention possible pour ce type d'opération

## **3/ Construction d'une cantine scolaire à l'école des Salines – demande de Subvention à la CAPB au titre des Fonds de concours**

M. David ETCHECHURY Adjoint aux bâtiments et équipements communaux informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de construction d'une cantine scolaire à l'école des Salines.

Il ajoute que le dossier de demande de subvention a été établi par le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale et la dépense a été évaluée à 557 012.00 € HT.

Il convient maintenant de solliciter de la Communauté d'Agglomération Pays Basque le maximum de subvention possible pour ce type de projet.

Le Conseil Municipal après avoir consulté le dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet
- Sollicite de la Communauté l'Agglomération Pays Basque le maximum de subvention possible pour ce type d'opération

## **4/ Approbation du Plan Communal de Sauvegarde**

La Commune de Briscous s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens en cas d'évènements exceptionnels. Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets

d'application. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention. Le plan communal de sauvegarde complète les plans ORSEC de protection générale des populations

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise
- Carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les événements sur la commune.

Il est complété par :

- Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)

La commune de Briscous est concernée par les risques suivants :

- Pandémie
- Inondation
- Neige / Verglas
- Tempête
- Canicule
- Grand Froid
- Séisme
- Mouvement de terrain
- Transport de matières dangereuses

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable au Plan Communal de Sauvegarde
- Décide d'adopter le Plan Communal de Sauvegarde

## **5/ Electrification rurale – Programme « FACE AB (extension à vocation économique souterrain 2021**

M. David LARREGUY Adjoint à la Voirie – Réseaux - Développement Economique et Agriculture Informe le Conseil Municipal qu'il a été demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Extension BT alimentation propriété LAPIZ.

M. Le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser qui ont été confiés à l'Entreprise COREBA HASPARREN.

Ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « FACE AB (Extension à vocation économique souterrain) 2021 ».

OUI l'exposé de M. LARREGUY et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de procéder aux travaux ci-dessus et charge le Syndicat d'Energie de l'exécution des travaux
- Approuve le montant des travaux et de dépenses à réaliser se décomposant comme suit :

• Montant des travaux TTC	33 762.64 €
• Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	3 376.26 €
• Frais de gestion du SDEPA	1 406.78 €
<b>TOTAL</b>	<b>38 545.68 €</b>

- Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

• Participation FACE	24 000.00 €
• TVA préfinancée par SDEPA	6 189.82 €
• Participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	6 949.08 €
• Participation de la commune aux frais de <b>gestion (à financer sur fonds libres)</b>	1 406.78 €
<b>TOTAL</b>	<b>38 545.68 €</b>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus si la commune finance sa participation aux travaux sur « Fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- Accepte l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal

La Commune récupèrera auprès des consorts LAPIZ la somme de 8 355.86 correspondant au montant des travaux et des frais de gestion qui ont été réglés par la Commune. L'engagement de prise en charge de ces frais est annexé à la présente délibération.

#### **6/ Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement**

Au cours de sa séance du 19 décembre 2020 le Conseil Communautaire a été amené à examiner les rapports d'activité 2019 sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable et de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Conformément aux dispositions de l'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Maire de présenter ces rapports au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a pris acte de la communication de ces rapports.



Le Maire,

Fabienne AYENSA